

ENSEMBLE CONTRE L'INTIMIDATION

**Mémoire présenté au Secrétariat du
Forum sur la lutte contre l'intimidation**

NOVEMBRE
2014



Fédération des établissements
d'enseignement privés

Savoir réussir



Tous droits réservés.

Il est interdit de reproduire, d'enregistrer ou de diffuser, en tout ou en partie, le présent ouvrage par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur (Cadre).

Dépôt légal

ISBN : 978-2-89170-095-5

1. Présentation de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe 190 établissements répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ces établissements dispensent des services à plus de 110 000 élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, soit environ 12% des effectifs scolaires québécois.

La très grande majorité des établissements privés, contrairement à ce que l'appellation privée laisse croire, sont en fait des organismes à but non lucratif qui appartiennent à la communauté civile. Certains sont des coopératives de parents ou de travailleurs.

Parmi ses membres, la Fédération compte 12 établissements qui offrent exclusivement des services en adaptation scolaire à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. La Fédération compte aussi 17 établissements qui possèdent une résidence scolaire.

L'école privée est autonome. Elle dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de répondre efficacement aux besoins de ses élèves et de s'adapter aux exigences d'une société en changement.

Autrefois associée à l'élite, l'école privée s'est démocratisée et offre aujourd'hui une série de programmes et de mesures pour accueillir des élèves aux profils variés et de différents milieux socio-économiques pour les amener à la réussite.

2. Engagement de la Fédération à l'égard de la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

2.1 Enquêtes de la Fédération

En 2001, la Fédération a procédé à une vaste enquête auprès de 34 000 élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire sur le *Vécu des élèves sur les plans familial, personnel, socioaffectif et scolaire*. Cette enquête a révélé des éléments importants sur la violence vécue et perçue par les élèves, qu'il s'agisse de violence verbale, psychologique, sexuelle ou physique. La Fédération avait alors commencé à documenter le monde virtuel, mais les réseaux sociaux n'en étaient qu'à leurs balbutiements et on ne parlait pas à ce moment de cyberintimidation.

À la suite de cette première enquête, la FEEP a mis sur pied un programme de formation à l'intention du personnel des écoles privées, *S'outiller pour mieux aider nos jeunes*. Ces formations visaient à outiller tous les membres de l'équipe-école pour bien encadrer les élèves, adopter des actions concrètes et développer des outils clés en main afin d'agir rapidement et efficacement.

En 2010, la Fédération a décidé de faire une nouvelle enquête, afin de mesurer les changements depuis 2001, et de documenter de nouvelles réalités, comme la cyberintimidation. Cette deuxième enquête a été réalisée auprès de 44 000 élèves du secondaire. Plus de 75 % des écoles privées membres de la Fédération y ont participé. Ces écoles sont situées partout au Québec, à l'exception de l'Abitibi et de la Gaspésie où il n'y a pas d'écoles secondaires privées.

Toutes les écoles participant à ces enquêtes ont reçu les données spécifiques sur leurs élèves et ont pu se comparer aux autres écoles privées québécoises. Grâce à ces données, les écoles ont pu mettre sur pied des initiatives pour mieux gérer l'intimidation et la violence à l'école, bien avant que cela devienne un sujet d'actualité.

2.2 Projet de loi contre l'intimidation et la violence à l'école

Lors de l'étude du projet de loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école en 2012, la Fédération s'est prononcée en faveur.

La Fédération a accepté sans problème le principe de responsabilité collective des membres du personnel à l'égard de l'application du plan, puisque cela correspond parfaitement à la culture de l'école privée québécoise.

La Fédération a accueilli favorablement le fait qu'on insiste sur le devoir d'agir de l'établissement auprès du jeune et de ses parents, qu'il soit victime ou agresseur. Elle a apprécié que les parents soient explicitement considérés comme des partenaires à part entière dans l'instauration d'une culture de respect à l'école, non seulement dans leur rôle parental, mais aussi à titre de personnes en interactions avec les différents membres de la communauté de l'école.

La Fédération avait alors énoncé trois recommandations, basées sur plusieurs années de recherches et d'intervention dans les écoles privées membres de la Fédération pour la lutte contre la violence et l'intimidation :

- 1- Documenter davantage le phénomène de l'intimidation.
- 2- Donner à cette initiative les moyens de ses ambitions, notamment en soutenant la présence sur place, à l'école, de personnel tels des psychologues scolaires, des psychoéducateurs et d'autres intervenants qualifiés formés pour offrir à tout le personnel et aux élèves le support nécessaire pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.
- 3- Introduire les règles de base de la citoyenneté numérique dans le *Programme de formation de l'école québécoise*.

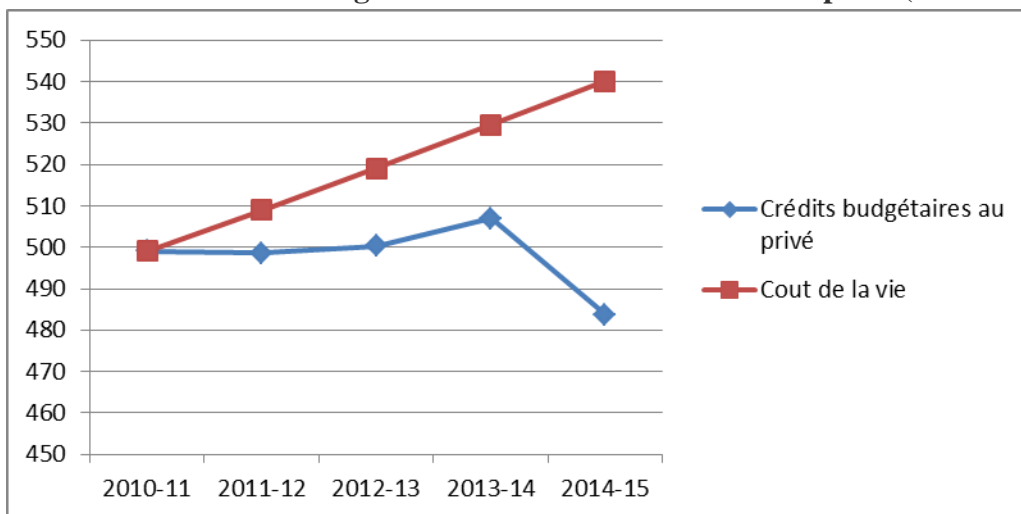
De façon générale, lorsque la *Loi sur l'enseignement privé* a été modifiée en 2013 pour y renforcer la lutte contre la violence et l'intimidation, cela a eu peu d'impact sur les établissements membres de la Fédération. Ils avaient déjà à leur disposition les données ainsi que les outils nécessaires pour l'élaboration d'un plan de lutte à l'intimidation et la préparation d'un rapport. La vaste majorité des écoles avaient déjà conclu des ententes avec les services de police et les services sociaux.

2.3 Un contexte peu propice à la lutte contre l'intimidation et la violence

Le contexte de l'école privée a changé de façon importante au cours des dernières années, et ces changements ont une incidence sur la lutte contre la violence et l'intimidation à l'école. En effet, depuis 2009, la majorité des écoles privées doivent composer avec un contexte budgétaire difficile. Comme l'indique le Tableau 1 ci-après, les écoles privées subventionnées ont subi une baisse importante des crédits budgétaires et se trouvent obligées de couper dans leurs ressources humaines.

Tableau 1

Évolution des crédits budgétaires de 2010 à 2015 au secteur privé (millions \$)¹



Cette baisse de moyens a une incidence importante sur les trois grands thèmes qui composent la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école : la prévention, l'intervention efficace et le soutien aux acteurs.

Plusieurs écoles ont dû couper dans la masse salariale, principalement en supprimant des postes de personnel non enseignant : psychoéducateurs, psychologues scolaires, intervenants en prévention des toxicomanies, surveillants, etc.

Plusieurs écoles ont dû également couper dans les dépenses pour le développement professionnel de leur personnel. Depuis le début de l'année scolaire 2014-2015, la Fédération note une baisse significative d'inscription aux formations qu'elle offre parce

¹ Indice des prix à la consommation selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et données tirées de la présentation des Règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions, MELS 2010-2011 à 2014-2015

que les écoles n'ont plus les moyens de remplacer le personnel enseignant lorsqu'il s'absente et de payer les frais de déplacement. Les plus petites écoles ainsi que celles qui sont situées à l'extérieur des grands centres sont particulièrement touchées, alors qu'elles sont souvent celles qui ont le moins de personnel non enseignant pour soutenir la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.

La Fédération considère que cette situation est très préoccupante et pourrait mener à un recul quant aux progrès accomplis depuis le début du 21^e siècle pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

3. Prévenir l'intimidation

3.1 La prévention : une responsabilité collective

La Fédération considère que tous les membres de la société ont un rôle à jouer pour prévenir l'intimidation. Le milieu scolaire ne peut à lui seul porter le fardeau de la prévention et de l'intervention. Sans minimiser le rôle et l'impact du milieu scolaire, la prévention de l'intimidation doit se faire dans toute la société.

En effet, l'intimidation en milieu scolaire est souvent le prolongement de ce qui se vit à l'extérieur de l'école. Ainsi, l'école peut être le théâtre de gestes d'intimidation à la suite d'évènements survenus lors de rencontres entre des équipes sportives civiles. L'école peut aussi être le théâtre de gestes d'intimidation dans le cadre de conflits interraciaux entre certaines communautés. L'école se trouve parfois à gérer des situations délicates à la suite de propos qui ont circulé sur les médias sociaux alors que les élèves étaient sous la supervision de leurs parents.

Lorsqu'il est question d'intimidation chez les jeunes, l'école se trouve très souvent sur la ligne de front, même si le problème n'est pas survenu dans son enceinte. Que faire avec un élève qui ne veut plus venir à l'école parce qu'il a été menacé par d'autres enfants au parc ou sur Internet pendant la fin de semaine? L'intimidation s'est faite ailleurs, mais les conséquences se vivent à l'école et elle doit intervenir.

Malheureusement, malgré le rôle clé que doit jouer l'école à cet égard, elle dispose de moyens limités pour faire de la prévention. En effet, qui dit prévention, dit investissement, et présentement le mot investissement n'est pas le terme le plus employé en éducation, ce qui limite la capacité d'agir des écoles.

3.2 L'importance de la prévention

La prévention peut avoir un impact majeur sur les changements de comportements des jeunes. À l'inverse, un repli d'investissement en prévention favorise une multiplication des situations que l'on souhaite réduire. Voici trois exemples concrets qui illustrent bien cette réalité : la prévention du suicide, le tabagisme et les infections transmises sexuellement.

La prévention du suicide

En 2001, la FEPP a procédé à une vaste enquête sur les habitudes de vie des élèves du secondaire (34 000 élèves). Cette enquête a révélé que 28 % des répondants avaient des idées suicidaires. En 2010, une deuxième enquête auprès de 44 000 élèves montre une baisse significative, alors qu'à peine 17 % des élèves indiquent avoir des idées

suicidaires. Au cours des 10 années qui se sont écoulées entre les deux enquêtes, le programme *S'outiller pour mieux aider nos jeunes* et différentes initiatives en lien avec des acteurs de la communauté ont permis de fournir aux écoles des outils et de la formation à ce sujet. Aussi, la société québécoise a investi et on a vu apparaître de la publicité et un consensus social pour agir contre le suicide et la dépression. La conjugaison de ces actions dans l'école et dans la société a porté fruit.

Le tabagisme

Lors de l'enquête de 2001, 48 % des répondants affirmaient avoir fumé la cigarette. En 2010, cette proportion avait baissé à 27 %, résultat de la conjugaison de l'effort collectif et législatif. Les premiers résultats de l'*Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu* chez les élèves du secondaire, 2013, publiée en novembre 2014 par l'Institut de la statistique du Québec révèlent qu'au cours des 15 dernières années, la consommation des produits du tabac a subi un important recul.

Encore ici, on constate que les nombreux efforts collectifs déployés à l'école et dans la société en général ont porté fruit.

Les infections transmises sexuellement

Attention, l'inverse est aussi vrai. Prenons le cas des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS). Selon les enquêtes de la Fédération, la prévalence chez les jeunes a augmenté de façon significative, touchant 7 % d'élèves en 2001 comparativement à 11 % en 2010. Curieux hasard, ceci correspond à la disparition du cours de Formation personnelle et sociale au secondaire et d'un arrêt de la prévention en milieu scolaire et dans la société.

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'allocation versée par le gouvernement du Québec aux écoles privées pour la lutte contre la toxicomanie a été supprimée. Un certain nombre d'écoles n'a pu renouveler leurs contrats avec des intervenants pour la lutte contre la toxicomanie, faute de fonds. Il sera intéressant de mesurer au cours des prochaines années les retombées de cette décision.

3.3 Un investissement à long terme

Investir en prévention, en formation, en publicité et en intervention directe sur le terrain donne des résultats. Toutefois, ces résultats ne sont pas instantanés. L'argent investi sera récupéré bien des fois par une meilleure santé mentale et une meilleure productivité au travail, mais à long terme. Parce que les économies sont à long terme, on tend à considérer ces investissements comme des dépenses. En période d'austérité, on est porté à diminuer et même à cesser les efforts afin d'économiser à court terme. Toutefois, il faut être bien conscient des coûts élevés à long terme de ces décisions.

L'enquête réalisée par la Fédération comportait une série de questions sur l'intimidation et la cyberintimidation. L'analyse des données recueillies révèle des liens importants entre la cyberintimidation et la santé des jeunes. Ainsi, les victimes de cyberintimidation :

- vivent plus fréquemment des insomnies (3,7 fois plus)
- ont plus souvent des maux de tête (3,4 fois plus)
- ont plus fréquemment des troubles alimentaires (7,4 fois plus)
- ont plus de troubles émotifs (5,3 fois plus)
- font plus de tentatives de suicide (2 fois plus)
- sont plus nombreux à ne jamais faire de sport (1,9 fois plus)
- sont plus nombreux à n'utiliser aucune méthode de protection pour éviter les ITSS ou grossesse
- sont plus nombreux à fumer chaque jour (2,4 fois plus)
- sont plus nombreux à boire de l'alcool chaque jour (4,5 fois plus)
- sont plus nombreux à consommer de la drogue durant la semaine (3,3 fois plus)

Les données indiquent que 65 % des élèves auteurs d'intimidation ont aussi été victimes d'intimidation. Cela vient confirmer l'importance de viser une intervention à la fois sur les agresseurs et les victimes.

Agir en amont, en prévention, donnera des résultats non seulement sur le geste en lui-même, mais aussi sur la santé physique et mentale des jeunes à court, moyen et long terme.

4. Intervenir efficacement

Une intervention efficace ne peut se limiter au territoire de l'école. Il importe d'agir de façon pédagogique auprès de l'ensemble de la population.

Au moment où la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur l'enseignement privé* ont été modifiées en 2013 pour renforcer la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, les directions des établissements se sont retrouvées avec une multiplication d'appels et de plaintes. Il y avait alors une certaine méconnaissance de ce que signifiait l'intimidation.

Au fil des mois, par des rencontres et de l'information, les parents et les élèves ont pu s'approprier ce qui était attendu d'eux, mais aussi faire les distinctions d'usage.

Ce qui ressort clairement de l'expérience des établissements, c'est qu'il faut accorder toute l'attention nécessaire à cette question. Il faut bien sûr apporter du soutien aux victimes, mais aussi accompagner les parents dans le processus de résolution du problème.

4.1 L'avantage de l'école autonome

La Fédération est bien consciente que les établissements qu'elle représente sont privilégiés en termes organisationnels pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. En effet, une des particularités de l'école privée est son autonomie de gestion. Toutes les ressources humaines de l'école travaillent à l'école, en contact direct quotidiennement avec les élèves et les parents. Toutes les personnes responsables des décisions, de l'organisation et de la livraison des services sont sur place et contribuent à la gestion quotidienne de l'école. Cette dynamique confère à l'école privée un avantage certain dans la lutte contre l'intimidation. Le personnel de l'école est d'emblée responsable et imputable.

Aussi, l'école privée a un contrat de services avec les parents ou tuteurs de l'élève qui définit clairement les rôles et les responsabilités de chacun. Ce contrat fournit un levier intéressant pour s'assurer que les parents, les élèves et l'école s'engagent à respecter le code de vie et à assumer leurs responsabilités.

4.2 Les contraintes budgétaires

La disponibilité sur place, à l'école, d'intervenants qualifiés et aptes à intervenir efficacement pour lutter contre l'intimidation est essentielle. Cette présence n'est cependant possible que dans la mesure où on octroie les fonds nécessaires, ce qui est de moins en moins le cas, comme l'illustre bien le tableau 1, à la section 2.3.

Les services aux élèves sont considérés comme des services complémentaires et ils ne sont pas subventionnés pour les écoles privées. Depuis 2009, les compressions successives dans les subventions aux écoles privées ont eu pour effet de diminuer les ressources financières disponibles et certaines écoles ont dû limiter les ressources allouées aux services complémentaires. Par ailleurs, il est difficile pour les écoles d'aller chercher les ressources nécessaires à l'extérieur de l'école, les ressources des CSSS étant insuffisantes pour répondre à la demande.

Encore une fois, l'accessibilité et la disponibilité des ressources professionnelles des services de santé de 2^e ligne sont des enjeux importants.

4.3 Les actions pour lutter contre la cyberintimidation

La cyberintimidation représente un enjeu important pour les écoles. La Fédération n'a pas sondé ses élèves sur cette question en 2001, car cette réalité était peu connue. En 2010, à la 2^e enquête, 12 % des élèves sondés ont indiqué avoir été victimes de cyberintimidation et 10 % ont avoué en être les auteurs.

À notre avis, beaucoup se joue sur l'identité numérique. Avant même la naissance d'un enfant, celui-ci est présent sur les réseaux sociaux. Avant même qu'il ne se rende compte qu'il est présent dans le cyberspace, des centaines voire des milliers de photos de lui circulent sur les multiples plateformes. Ne cibler que les enfants sur la question de l'identité numérique serait un coup d'épée dans l'eau. L'ensemble des citoyens doit prendre conscience de cette identité que l'on transportera toute sa vie, sans être propriétaire de son image.

Au-delà de la technologie présente en classe (iPad, portables, etc.), l'école a la responsabilité d'enseigner aux jeunes l'étiquette, les conséquences légales, psychologiques et les ravages sur l'estime de soi d'une mauvaise utilisation de ces outils.

Le développement de l'empathie représente un enjeu majeur. Plusieurs jonglent avec l'idée que l'ensemble des enseignants devrait accorder du temps en classe pour le faire. Cette stratégie risque de faire fausse route pour deux raisons principales :

1. Tous les enseignants ne sont pas outillés pour le faire.
2. Lorsqu'un élément d'apprentissage appartient à tous, il finit par ne plus appartenir à personne, alors que si, dans un établissement, une figure spécialiste porte le flambeau, les élèves y accorderont de la crédibilité et de l'importance.

Dans ce contexte, certains s'interrogent sur la pertinence de rétablir le cours de *Formation personnelle et sociale* au secondaire ou d'introduire un cours sur la citoyenneté numérique.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête de la Fédération de 2010 indiquent un net recul quant à la dénonciation par les jeunes, ou du moins l'acte de se confier à un adulte.

- 40 % préfèrent ne rien dire, ne rien faire et ignorer la situation

- 38 % en parlent à leurs amis
- 20 % en parlent à leurs parents
- 2 % en parlent à un adulte de l'école

Dans ce contexte, l'idée de communauté bienveillante, qui peut être le recours à d'autres jeunes ou aux parents, peut s'avérer une solution intéressante. Le personnel qui œuvre en milieu scolaire devrait être outillé pour créer un milieu bienveillant, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs dans ce domaine. Il semble y avoir là une piste de solutions qui correspond bien aux valeurs des jeunes d'aujourd'hui.

5. Soutenir les acteurs

La Fédération croit que pour agir efficacement afin d'enrayer l'intimidation au milieu scolaire, il faut travailler en amont avec les adultes qui auront à intervenir. Les enseignants sont des acteurs de premier plan à cet égard.

La formation des maîtres représente un lieu de choix pour sensibiliser et outiller les futurs enseignants. Au-delà de la pédagogie et du contenu spécialisé à la formation des maîtres, la gestion de classe, la gestion de crise et l'intervention directe sont au cœur de la réalité des enseignants. Un élève rencontre entre quatre et six enseignants dans sa journée au secondaire. Chacun d'eux doit être en mesure de reconnaître les enjeux d'intimidation et d'intervenir.

La formation des maîtres est un enjeu à long terme. À court terme, les enseignants en fonction ont besoin de formation et d'outils. Par exemple, dans une étude de Gabrielle Richard de l'Université de Montréal² sur la question des pratiques enseignantes et de la diversité sexuelle, plus des deux tiers des enseignants sondés affirment qu'ils n'ont pas suffisamment d'occasions pour parfaire leurs connaissances afin de lutter contre l'homophobie. Selon madame Richard, plus des deux tiers des enseignants interviendront de façon verbale en classe lorsqu'ils sont témoins d'une situation, mais le geste se répétera d'un cours à l'autre sans nécessairement que les adultes en discutent entre eux.

En plus de la classe, les jeunes se retrouvent dans l'autobus, les vestiaires, les lieux de récréation et de repas, pour un ensemble d'interactions plus ou moins supervisées qui peuvent devenir un cocktail explosif.

Les administrations scolaires et les enseignants ont donc besoin de temps pour parfaire leur formation, mais aussi afin d'échanger l'information sur les élèves afin de briser le cycle infernal de l'intimidation, qui se manifeste très souvent en classe, et se poursuit à l'extérieur de l'école et à la maison par les réseaux sociaux.

Il y a peu de temps, l'intimidation était un terme peu fréquemment employé. Son impact a été multiplié de façon exponentielle par l'apparition des réseaux sociaux. Désormais, les effets dommageables de l'intimidation en font un problème de santé publique. Nous avons le devoir d'intervenir et pour cela, il faut outiller les gens en milieu de travail.

² Gabriel Richard, Université de Montréal (2014), *Pratiques enseignantes et diversité sexuelle. Analyse des pratiques pédagogiques et d'intervention d'enseignants de l'école secondaire québécoise*. Disponible en ligne sur le site <http://umontreal.academia.edu/GabrielleRichard>

Le silence, carburant des intimidateurs

Il faut également agir sur les témoins, car le carburant d'un auteur d'intimidation est le silence des autres. Dénoncer, ce n'est pas *stooler*.

Il faut non seulement en faire une priorité, mais également étudier les dimensions légales. Ne pas prêter assistance à une personne en détresse ou blessée est une infraction au Code civil, pourquoi en serait-il autrement pour un témoin d'un abus dans le cas d'intimidation? Il faut briser le silence par la multiplication des adultes et des jeunes qui interviendront.

Toutefois, l'enquête réalisée par la Fédération en 2010 révèle que de façon générale, peu importent les situations, les élèves se confient peu aux adultes :

- 14 % ne se confient à personne
- 4 % se confient à leur père
- 23 % se confient à leur mère
- 1,3 % se confient au personnel de l'école

Non seulement les adultes doivent désormais être en mesure de dépister et de référer les élèves concernés, mais les jeunes doivent également être partie prenante de la solution. Pour ce faire, il faut adapter les pratiques dans le milieu scolaire pour inclure davantage les jeunes dans le processus, car ils seront plus nombreux à se confier à des jeunes qu'à des adultes. Des programmes «d'anges gardiens», de parrainage des plus jeunes élèves par des finissants ou les programmes de pairs aidants peuvent jouer un rôle important à cet égard.

Le comportement des adultes de l'école joue aussi un rôle clé. Donner l'exemple entraîne inévitablement un changement de comportement. Comme le dit Roy Lemon Smith « N'oublions pas que les enfants suivent les exemples mieux qu'ils n'écoutent les conseils ».

En conclusion

La rencontre du 2 octobre 2014 a permis de réaliser que de nombreux groupes s'intéressent et souhaitent participer activement à des mesures pour enrayer l'intimidation.

Il faut donc un plan d'action qui permette de mettre en relation les acteurs de prévention et d'intervention et coordonner leurs actions. Les bouleversements que vit le secteur de la santé et la difficulté d'accéder aux ressources de 2^e ligne soulèvent des questions quant aux ressources disponibles. Il serait souhaitable de fournir un répertoire des organismes qui offrent des services à la carte ou des services dûment validés et reconnus.

À l'intérieur même des murs des établissements, il est important d'analyser le temps nécessaire afin de permettre aux acteurs du milieu scolaire de se réunir afin de ne pas travailler en silo. Que ce soit les enseignants, les surveillants, le personnel du service de garde ou les chauffeurs d'autobus scolaires, tous ont un rôle à jouer; ils doivent travailler ensemble pour identifier les victimes et les agresseurs et agir de façon concertée pour que cesse l'intimidation.

Cependant, dans un contexte de coupes budgétaires, où les ressources spécialisées sont moins présentes dans les écoles et où la charge des ressources en place ne cesse d'augmenter, le temps nécessaire au dialogue et à la concertation se fait rare.

Le contexte budgétaire actuel représente le principal obstacle à la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.

Lors du forum de consultation publique sur la lutte contre l'intimidation, on a pu constater que le contexte de chaque communauté varie. Ainsi, il faudra éviter que le gouvernement planifie des mesures mur à mur, identiques sur tout le territoire, sans tenir compte des spécificités du milieu. Il faut faire confiance aux intervenants du milieu pour adapter les mesures à leur communauté.

Finalement, le gouvernement a une occasion de travailler en amont en réfléchissant à la formation des maîtres.

La Fédération des établissements d'enseignement privés est prête à collaborer à la mise en place d'un plan d'action afin de lutter contre l'intimidation.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Veiller à ce que les écoles disposent des ressources financières nécessaires pour avoir à leur emploi du personnel qualifié (psychologues scolaires, psychoéducateurs, etc.) afin de soutenir les jeunes et les adultes qui doivent intervenir auprès d'eux.

Recommandation 2

Créer un répertoire en ligne des organismes qui offrent des services à la carte ou des services dûment validés et reconnus.

Recommandation 3

Veiller à ce que les membres du personnel disposent du temps nécessaire pour discuter entre eux des cas identifiés et des actions qui doivent être mises en œuvre afin d'assurer une intervention concertée de tous les intervenants.

Recommandation 4

Revoir la formation des maîtres afin de bien outiller les futurs enseignants à la prévention et à l'intervention efficace en matière de lutte à l'intimidation et à la violence à l'école.

Recommandation 5

Financer adéquatement le développement professionnel des enseignants et du personnel non enseignant pour qu'ils soient bien outillés afin de faire de la prévention et des interventions efficaces en matière de lutte à l'intimidation et à la violence à l'école.

Recommandation 6

Inclure l'enseignement des règles et responsabilités entourant la citoyenneté numérique dans le programme de formation de l'école québécoise.